



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ
ET DES NÉGOCIATIONS
INTERNATIONALES
SUR LE CLIMAT ET LA NATURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Participation du public – Note de présentation du projet de texte

Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 27 décembre 2019 portant création cantonnement de pêche du Roc de Brescou devant la commune d'Agde (Hérault)

Objectifs et disposition de l'arrêté :

L'arrêté du 27 décembre 2019 portant création cantonnement de pêche du Roc de Brescou devant la commune d'Agde (Hérault) arrive à son terme le 8 janvier 2026. A la suite des résultats encourageants des suivis scientifiques, le présent projet d'arrêté vise à reconduire les mesures du cantonnement de pêche du Roc de Brescou devant la commune d'Agde (Hérault), afin de favoriser le développement des ressources halieutiques de ce secteur. Sur fondement de l'article L. 914-3 du code rural et de la pêche maritime, il est soumis à consultation du public.

Ces mesures de cantonnement de pêche correspondent à l'interdiction de tout prélèvement de la pêche professionnelle et de loisir dans une zone de 310 hectares, au sein du site Natura 2000 marin « Posidonies du Cap d'Agde » (FR 9101414).

La reconduction de ces mesures sans limite de durée s'effectue dans un but de préservation et de renforcement de la richesse biologique du milieu ainsi que de pérenniser l'activité de pêche autour de la zone de cantonnement susvisée du fait de ses fonctionnalités halieutiques particulières, notamment le coralligène qui permet la production d'espèce halieutique à haute valeur économique (langouste, homard, sar...). Ce renouvellement fait notamment suite à une décision favorable du conseil du CRPMEM Occitanie, assorti d'un soutien du maire de la commune d'Agde.

Dates et lieux de la consultation :

La consultation est ouverte du 28 novembre au 19 décembre 2025 inclus à l'adresse suivante :

<https://www-maj.consultations-publiques.e2.rie.gouv.fr/projet-d-arrete-modifiant-l-arrete-du-27-decembre-a3281.html>